

Charte de modération de la République et Canton de Neuchâtel

Les réseaux sociaux de la République et Canton de Neuchâtel sont des espaces dédiés à l'information et au dialogue autour des actions de l'État afin de favoriser la participation et la compréhension des politiques publiques. Cette charte s'applique à toutes nos plateformes officielles où l'État est présent, telles que X, Facebook, Instagram et LinkedIn, et vise à garantir un échange respectueux et constructif avec la population.

a) Objectifs des réseaux sociaux

Les comptes officiels de la République et Canton de Neuchâtel ont pour but :

- D'informer les citoyennes et citoyens sur les actions et les services de l'État ;
- De favoriser un dialogue constructif et respectueux avec la population ;
- D'offrir un espace de discussion en accord avec les valeurs de transparence et de courtoisie.

b) Modération et heures de gestion

Ces espaces sont gérés par le service de la chancellerie de la République et Canton de Neuchâtel et modérés pendant les heures de bureau. La modération des contributions se fait a posteriori et permet de garantir un espace respectueux pour des échanges constructifs. En cas de non-respect répété des règles de cette charte, nous nous réservons le droit d'exclure temporairement ou définitivement un internaute.

c) Règles d'utilisation

Pour assurer un environnement d'échange agréable et constructif, les internautes sont priés de respecter les règles suivantes :

- Exprimez-vous poliment et dans un langage compréhensible pour toutes et tous ;
- Utilisez la langue française ;
- Ne postez pas plusieurs fois le même commentaire ;
- Évitez les discussions hors sujet ou à caractère privé. Restez en lien avec le sujet initial ;
- Respectez la vie privée d'autrui, notamment en évitant toute publication de données personnelles telles que numéros de téléphone, adresses ou informations confidentielles.

Les administratrices et administrateurs de nos comptes (community manager) se réservent le droit de supprimer sans préavis les contenus suivants :

- Les messages hors sujet n'ayant pas de lien avec les politiques publiques traitées ;
- Les contenus inutiles, polémiques ou inappropriés ;
- Les incitations à des actions illicites ;
- Les insultes, attaques personnelles ou propos menaçants ;
- Les messages obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement ;
- Les propos discriminatoires ou diffamatoires, basés sur la race, les croyances, l'origine ethnique, le genre ou l'orientation sexuelle ;
- Les publicités commerciales, petites annonces ou messages contenant des coordonnées ;
- Les messages visant à discréditer d'autres contributions de manière non constructive ;

- Les fausses informations (fake news) ;
- Les messages publiés par des comptes fictifs ou anonymes ;
- Les publications à caractère syndical, partisan ou visant des individus nommément.

d) Responsabilité

Les contributions publiées par des tiers n'engagent que leurs auteur-e-s. La République et Canton de Neuchâtel ne peut être tenue responsable des contributions des internautes ni des conséquences de leur diffusion sur ses réseaux sociaux. Les droits et obligations spécifiques de chaque plateforme s'appliquent également à tous les utilisateurs et utilisatrices de nos comptes.

En respectant cette charte, faisons, ensemble, de nos réseaux sociaux des espaces de dialogue et de respect.